

Nantes, le 11 juillet 2022

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes inscrit(e) pour l'année scolaire 2022-2023 dans notre établissement. Vous trouverez ci-après les informations concernant la prochaine rentrée scolaire.

## RENTREE DES ETUDIANTS

Les étudiants seront accueillis selon le planning ci-dessous :

**Les étudiants des classes de 1<sup>ère</sup> année de BTS « statut scolaire » : LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022**

FORMATIONS Statut scolaire	Horaire		FORMATIONS Statut scolaire	Horaire
1 BTS CG	10H00		2 BTS CG	10H20
1 BTS BIO1	09H00		2 BTS BIO	14H30
1 BTS BIO2				
1 BTS SAM	10H00		2 BTS SAM	14H30
1 BTS SP3S	10H00		2 BTS SP3S	14H30
1 BTS ESF1	10H00		2 BTS ESF1	14H30
1 BTS ESF2			2 BTS ESF2	

**Les étudiants des classes de 1<sup>ère</sup> année de BTS ET 2<sup>ème</sup> BTS CG « statut apprenti »:**

**Rentrée le LUNDI 05 SEPTEMBRE 2022 à 8H30 en salle A205.**

Les cours débuteront le lundi 5 septembre pour l'ensemble des étudiants (statut scolaire et apprenti) de 1<sup>ère</sup> année de BTS ainsi que pour les étudiants de 2<sup>èmes</sup> année BTS CG.

Les étudiants de BTS 2<sup>ème</sup> année SAM – ESF – SP3S et Biotechnologies démarreront leurs cours le mardi 6 septembre à 8H15.

**Pour les classes de DECESF : JEUDI 8 SEPTEMBRE 2022**

FORMATIONS	ACCUEIL AMPHI
DECESF1	10h00
DECESF2	

**Les cours débuteront dès le jeudi 8 septembre**

L'accès au campus s'effectue au numéro 16 rue de Talensac via un badge remis en début d'année. Une caution de 10 euros est demandée à chaque étudiant à la remise du badge.

## COMPTABILITE

Début octobre, vous recevrez une facture annuelle de vos contributions.

Vous y retrouverez les modalités de paiement initialement choisies dans le document financier remis lors de l'inscription.

Il n'y aura pas d'envoi de factures papier. Elles seront consultables et téléchargeables sur le site Ecole Directe : [www.ecoledirecte.com](http://www.ecoledirecte.com)

Sur ce site, vous pourrez également suivre l'état de votre compte tout au long de l'année et procéder à des règlements par carte bancaire.

L'identifiant et le mot de passe vous seront communiqués début septembre.

### Les réductions

Les familles ayant plusieurs enfants scolarisés au lycée Talensac :

- 10 % sur la contribution familiale du 2<sup>ème</sup> enfant,
- 20 % sur la contribution familiale du 3<sup>ème</sup> enfant.

### Les bourses et aides au logement

Nous vous invitons à vous connecter sur le site [www.crous-nantes.fr](http://www.crous-nantes.fr), onglet « aide financière ». Vous pourrez y télécharger la brochure récapitulative des aides et y constituer votre dossier social étudiant. Vous nous remettrez le volet d'attribution définitive à la rentrée.

Pour toutes difficultés financières que vous pourriez rencontrer dans l'année, le service comptabilité est à votre disposition, pour convenir d'un rendez-vous.

## **ASSURANCE SCOLAIRE**

L'établissement a opté pour une formule de groupe de l'assureur : Mutuelle St Christophe.

L'étudiant est assuré du jour de la rentrée 2022 à la veille du jour de la rentrée 2023.

Pour plus d'informations sur l'assurance scolaire, connectez-vous sur l'espace parents du site

[www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr) – rentrée scolaire 2022/2023- les garanties – entrer le code postal : 44000- choisir l'établissement : Talensac.

## **SERVICE PSYCHOLOGIE**

Une psychologue est présente selon un planning fourni en début d'année. La prise de rendez-vous se fait auprès de la Coordinatrice vie étudiante.

Un courrier est annexé à cette circulaire.

## **RESTAURATION**

La restauration est un service facultatif, assurée au sein du Lycée Talensac par la société Restoria.

Les étudiants bénéficient d'une cafétéria et d'un self.

Le prix du repas sera au maximum de :

- 6,15 €

Pour un repas complet.

La somme de 50 euros est facturée à tous les étudiants pour accès libre aux salles de restauration (*chauffage, ménage, micro-ondes...*)

Une carte est remise à chaque étudiant en début d'année. Elle doit être utilisée pour toute consommation. En cas de perte, le remplacement de celle-ci vous sera facturé 10€.

Pour alimenter cette carte, un premier versement d'un montant de 100€ correspondant est à nous adresser avant le 19 août (sauf si déjà remis à l'inscription). Il sera encaissé début septembre.

Il vous est demandé de créditer cette carte régulièrement :

- soit en déposant un chèque bancaire ou postal, dès son arrivée le matin, dans la boîte aux lettres située à l'entrée du couloir administratif.
- soit par carte bancaire avec vos identifiants Ecole Directe,

Les versements en espèces doivent rester dans la mesure du possible exceptionnels. Ils sont à remettre en personne à la comptabilité lors de la récréation du matin.

Nous vous précisons que l'étudiant ne pourra pas déjeuner si sa carte n'est pas créditée.

## ORDINATEUR

Il est demandé à chaque étudiant d'être équipé d'un PC portable.

## STAGES

Dans le cadre de vos études, vous êtes amenés à partir en formation en structures ou entreprises. Vous trouverez ci-dessous les différentes dates de stage.

CLASSES		DATES
BTS SAM	1 <sup>ère</sup> année	Du 09 mai au 16 juin 2023
	2 <sup>ème</sup> année	Du 3 janvier au 10 février 2023
BTS BIO	1 <sup>ère</sup> année	Du 09 mai au 23 juin 2023
	2 <sup>ème</sup> année	Du 21 novembre 2022 au 16 décembre 2022 (vacances du 17 décembre 2022 au 02 janvier 2023) Du 03 janvier au 27 janvier 2023
BTS SP3S	1 <sup>ère</sup> année	Du 09 mai au 23 juin 2023
	2 <sup>ème</sup> année	Du 05 au 16 décembre 2022 (vacances du 17 décembre 2022 au 02 janvier 2023) Du 03 janvier au 03 février 2023
BTS CG	1 <sup>ère</sup> année	Du 09 mai au 16 juin 2023
	2 <sup>ème</sup> année	Du 14 novembre au 9 décembre 2022
BTS ESF	1 <sup>ère</sup> année	Du 15 mai au 30 juin 2023
	2 <sup>ème</sup> année	Du 9 janvier au 10 février 2023 (vacances du 11 au 19 février 2023) Du 20 février au 03 mars 2023
DE CESF		Du 17 octobre au 16 décembre 2022 (regroupement au centre de formation du 07 au 10 novembre 2022) Du 06 février 2023 au 14 avril 2023 (vacances du 18 au 26 février 2023, regroupement au centre de formation du 13 mars au 17 mars 2023)

## LES DATES A RETENIR

- **Judi 8 septembre 2022** : Photos individuelles des classes de BTS & DECESF (les photos individuelles permettront la réalisation des cartes étudiantes remises fin septembre)
- **Vendredi 25 et Samedi 26 Novembre 2022** : Ambassadeurs au Salon de l'Etudiant à Nantes
- **Samedi 21 Janvier 2023** : Journée Portes Ouvertes du Pôle Supérieur de 9h00 à 13h00
- Une seconde JPO est prévue en **Mars 2023 de 9h00 à 13h00**.

## REGLEMENT BTS & DE

Des blouses blanches en coton manches longues sont obligatoires pour certains cours des classes de

- **BTS Biotechnologies (3 blouses)**
- **BTS ESF (1 blouse).**

**Merci de les apporter dès le 5 septembre 2022.**

Le règlement BTS & DE est disponible sur le site internet ou sur le lien suivant : [CLIQUEZ ICI](#)

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A RETOURNER A L'ETABLISSEMENT	
Pour le 19 août	<input type="checkbox"/> Chèque de 100 € pour la restauration à l'ordre de « OGECE GROUPE TALENSAC » <u>si celui-ci n'a pas été versé lors de la préinscription ou réinscription.</u>
Pour la rentrée	<input type="checkbox"/> Volet d'attribution définitive des bourses CROUS <input type="checkbox"/> Relevé de notes du BAC pour les candidats à la session 2022 si celui-ci n'a pas été remis auparavant. (Merci de noter votre section sur le document) <input type="checkbox"/> Une caution de 10 euros à la remise du badge d'entrée

